



le Grand **Autunois** Morvan

INSCRIPTIONS SERVICES PERISCOLAIRES 2021-2022

Ramassage scolaire - Garderie - Cantine

Un droit d'inscription unique de 20 € par enfant, plafonné à 30 € par famille est appliqué pour toute inscription à l'un des services périscolaires organisé par la CCGAM pour l'année scolaire 2021-2022 (ramassage scolaire, garderie, cantine et encadrement du temps méridien).

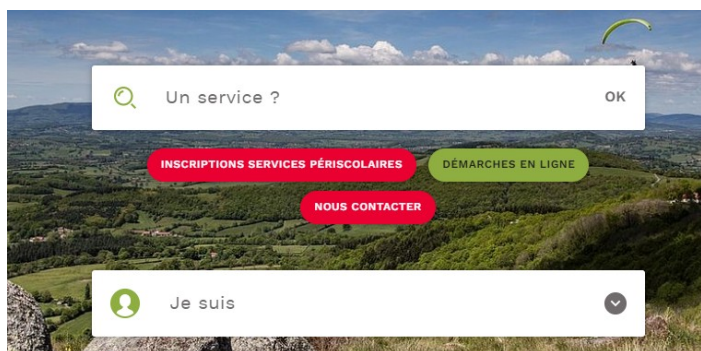
Pénalités pour inscription hors délai : en dehors de la période d'inscription, une pénalité sera appliquée pour tout dossier hors délai (sauf cas d'emménagement sur le territoire, changement de situation personnelle ou professionnelle... dûment attesté). Par conséquent, à compter du **14 juin 2021**, le montant du droit unique d'inscription aux services périscolaires sera de **40 € par an pour un enfant, plafonné à 60 € par an à compter du 2^e enfant inscrit au sein d'une même famille.**

En ligne 24h/24h - 7j/7j

Du 22 mai au 13 juin 2021

Sur le site :

www.grandautunoismorvan.fr



Cliquez sur l'onglet
« Inscriptions services périscolaires »

Pour tout renseignement et accompagnement téléphonique :

POLE ANOST/CUSSY

Tél. 06 87 43 55 39

Lundi et mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Jeudi et vendredi : 8h30-12h30

POLE AUTUN - CCGAM

Tél. 03 85 86 80 30

Du Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

POLE COUCHES

Tél. 03 85 45 51 69

Du Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

POLE EPINAC

Domaine du Curier

Tél. 03 85 82 13 61

Du Lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00

POLE ETANG SUR ARROUX

Tél. 03 85 82 38 14

Du Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

Avant toute inscription, prévoir les documents suivants :

- Dates des vaccinations obligatoires
- Attestation d'assurance scolaire
- Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :
 - a. Copie du document
 - b. Copie de son avenant le cas échéant
- Pour les enfants fréquentant un restaurant scolaire et/ou une garderie :
 - a. Attestation CAF au 1^{er} juin ou MSA au 1^{er} janvier uniquement, précisant le quotient familial en cours
 - b. Copie intégrale du livret de famille (père, mère, enfant(s)) si vous avez 3 enfants (ou plus) scolarisés en primaire, vous bénéficiez des 5% de remise sur l'ensemble des repas de vos enfants.